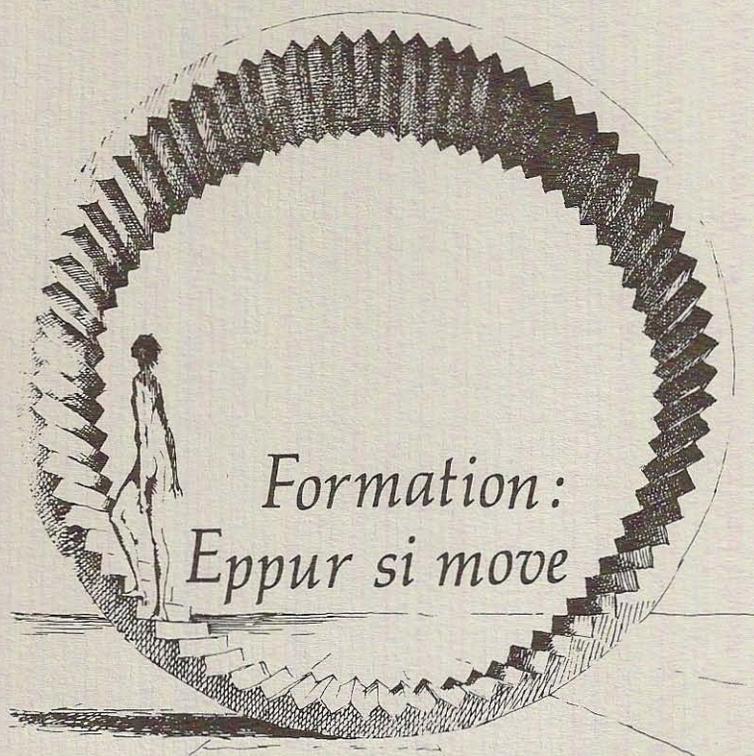


HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD



No 13

Novembre 1983

Genève

L'ABS à Bâle : P. Monnier président

L'automne est la saison des randonnées gastronomiques... Nous n'avons pas résisté à la tentation de noter les diverses activités que nos collègues de Bâle nous avaient réservées. Commençons donc par le meilleur :

*** Le monde des bibliothèques respecterait-il un tournus cantonal plus démocratique que le monde politique ? S'il y a bientôt 60 ans qu'un Genevois n'a plus assumé la fonction de Conseiller fédéral, notre canton doit se féliciter de la nomination d'un Genevois à la présidence de l'Association des bibliothécaires suisses : vingt ans après M. Borgeaud, Philippe Monnier a en effet été élu à la tête de cette association. L'AGBD souhaite donc bonne chance au nouveau président qui, rappelons-le, assume à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève la fonction de responsable du Département des manuscrits. De plus, il assume également plusieurs charges d'enseignement à l'Ecole de bibliothécaires, cela depuis plus d'une dizaine d'années. Enfin, il a siégé pendant de nombreuses années à la Commission des études de l'Ecole, et a récemment visité plusieurs écoles de bibliothécaires en Allemagne fédérale. Ainsi, nous avons un président au courant des problèmes de la formation; nous en aurons besoin !...

** - Le samedi matin, nous avons eu l'occasion d'assister à quatre présentations de bibliothèques au moyen de techniques audiovisuelles (La Chaux-de-Fonds, Soleure, la Zentralbibliothek de Zürich et la Bibliothèque pour tous). L'homogénéité des moyens techniques (diapositives et cassettes-son) nous permit de faire quelques comparaisons intéressantes, alors que les messages furent très diversement reçus. Personnellement, nous avons apprécié ces montages, tout en admettant le bien-fondé de quelques-unes des critiques qui leur ont été adressées. L'expérience mérite largement d'être reconduite.

*-- Lamentable débat sur la formation professionnelle... Si nous lui accordons tout de même une étoile, cette dernière s'adresse personnellement à F. Gröbli pour la remarquable synthèse qu'il a ►►

Nouvelles du Comité

Nous sommes heureux d'avoir pu proposer à nos membres un cours de perfectionnement dans l'art, ô combien difficile, du catalogage. Vingt-cinq personnes sont inscrites et participent à ce cours qui est donné par Mademoiselle Marie MARTIN. Nous vous signalons que la deuxième partie de ce cours qui traitera les collectivités, les congrès et les publications en série aura lieu au printemps prochain et sera animée par Madame Catherine CHAUVET. Les membres de l'AGBD recevront les formulaires d'inscription en temps voulu. Nous vous rappelons que contrairement aux bruits qui courent, il n'est pas prévu de renouveler cette expérience chaque année ! Peut-être, cette idée sera-t-elle reprise une autre fois. Aux prochains comités d'en décider !

Comme d'habitude, le Comité est fidèle au rendez-vous de l'Association des bibliothécaires suisses qui, cette année, nous a proposé un programme particulièrement varié et intéressant. Madame Susan LEECH et moi-même avons participé au congrès annuel du 23 au 25 septembre à Bâle. Monsieur Alain JACQUESSON commente cette rencontre dans ce bulletin.

Gabrielle von Roten

faite sur l'état de la question en Suisse. Quant à la suite des travaux, la diversité des opinions, la confusion des idées et le manque de moyens que l'on veut accorder au projet nous laissent bien songeurs...

--- Le banquet... Il est vrai que nous n'étions pas venus pour ça, mais...!

Maux et Guillot

UNE ENQUETE

à l'Ecole de Bibliothécaires de Genève

Rose-Marie CHOPARD, qui accueille de nombreux stagiaires à la Bibliothèque du C. O. de La Grabelle, est aujourd'hui responsable de l'organisation des stages à l'E. B. G. A ce double titre, elle s'est posé des questions sur l'évaluation des stages telle qu'elle se pratique actuellement. Ces questions, elle a tenu à les poser aux chefs de stages. Elles ont fait l'objet d'un formulaire envoyé à 148 bibliothécaires de Suisse.

Rose-Marie Chopard rend compte id des résultats de cette enquête menée en novembre 1982 :

pour 148 formulaires envoyés, ... "J'ai reçu 79 réponses dans les délais prévus. Quelques questionnaires me sont encore parvenus après le dépouillement du premier lot. Je n'ai donc pas pu les prendre en considération. En outre, certains d'entre vous se sont donné la peine de me téléphoner ou d'écrire pour expliquer les raisons de leur non-participation à cette enquête. J'ai compris leurs raisons et je dis à tous un chaleureux merci.

ENQUETE

Le questionnaire, divisé en trois parties (A, B, C) comporte :

A. - Des demandes de renseignements destinés à orienter les étudiants dans leurs futurs stages, notamment le nombre d'heures de travail hebdomadaire, la rémunération offerte, l'informatisation de la bibliothèque, les possibilités de contact avec les lecteurs. *

B. - Des questions sur le rapport de stage, son utilité, sa forme, la façon de le remplir, le problème de savoir s'il cerne bien la personnalité et le travail de l'étudiant.

C. - Des questions sur le stage lui-même, c'est-à-dire :

- la présence d'un stagiaire représente-t-elle un surcroît de travail, un enrichissement pour la bibliothèque ; les étudiants sont-ils bien préparés au travail pratique ?
- que penser de la longueur des stages imposés aux étudiants ?

* Voir page suivante le fac. -sim. de la partie A du questionnaire, celui-ci ne pouvant, faute de place, être reproduit dans sa totalité. (H. - T.)

- A Bibliothécaires :
- A.1 Diplôme : EBG ABS autre Responsable : autre
 Titre : universitaire autre
 espère pouvoir engager stagiaire(s) en 1983 oui non
- A.2 dès le mois de :
 durée minimum du stage 2 mois 3 mois
- A.3 stage rémunéré oui non
 rémunération mensuelle :
- A.4 nombre d'heures hebdomadaires :
- A.5.1 la bibliothèque est informatisée oui non
 A.5.2 la bibliothèque est en cours d'informatisation oui non
 A.5.3 les stagiaires ont accès à l'ordinateur oui non
- A.5 la bibliothèque accueille
 A.6.1 peu de lecteurs
 A.6.2 beaucoup de lecteurs
- A.6.3 les stagiaires sont en contact avec les lecteurs oui non

DEPOUILLEMENT *

des réponses aux différentes parties du questionnaire :

A. - Demandes de renseignements

A.1 : Diplômes et titres des bibliothécaires responsables de nos stagiaires

	Diplôme			Titres		
	EBG	ABS	Autre	Uni.	Autre	
Genève	32	4	3	7	2	48
Suisse	11	10	4	7	1	33
TOTAL	43	14	7	14	3	<u>81</u>

Tous les bibliothécaires qui nous ont répondu font mention d'un ou deux titres, ce qui est fort réjouissant. La plus grande proportion des diplômés E. B. G. est à Genève ; c'est l'inverse pour les diplômés A. B. S. dont la majorité se trouve ailleurs en Suisse. Quatorze responsables de stage ont annoncé un titre universitaire, soit 17%. Ils n'occupent pas tous un poste de directeur de bibliothèque, et ce fait me paraît digne de réflexion, si l'on songe aux projets d'avenir de l'E. B. G.

* N. B. - Les résultats de cette enquête sont présentés sous deux formes différentes :

- partie A : tableaux + brefs commentaires
- parties B et C : textes (pourcentages arrondis, ou remplacés par des formules telles que "la plupart", "la majorité", etc.)

A noter : certains correspondants n'ont pas répondu à toutes les questions. Par ailleurs, il était possible de donner plusieurs réponses à certaines questions.

A. 2 : Sujet non traité dans le cadre de cet article . Renseignements purement pratiques

A. 3 : Rémunération

1 seul tableau

A. 4 : Nombre d'heures de travail hebdomadaire

	Rémunération			Heures hebdomadaires		
	oui	parfois	non	36 h.*	37 h.	42/44 h.
Genève	37	2	2	35	1	3
Suisse	28	-	1	19	2	5
TOTAL	65	2	3	54	3	8

* minimum demandé par L'E. B. G.

Commentaires :

A. 3 : Les stagiaires sont le plus souvent rémunérés mais, dans la pratique, nous constatons que certaines bibliothèques sont dans l'impossibilité d'engager un stagiaire payé faute de crédits. Dans bien des cas, il faudrait prévoir ces crédits très longtemps à l'avance, tandis qu'il ne nous est possible de faire la planification des stages que lors du 2e trimestre de l'année scolaire, soit dès fin janvier, début février. D'autre part, la politique non dirigiste actuelle de l'E. B. G. ne nous permet pas de promettre aux bibliothécaires qui ont des crédits que nous serons en mesure de leur envoyer à coup sûr un étudiant.

Par contre, il faut remarquer la très grande souplesse du Département de l'Instruction Publique de Genève (D. I. P.), qui nous assure une bonne marge de manoeuvre, en recevant chaque année plusieurs stagiaires dans les bibliothèques de Collèges ou de C.O. La rémunération offerte par le D. I. P. est celle couramment adoptée par les autres bibliothèques de Genève : Fr. 650. - env. pour le 1er stage et Fr. 950. - env. pour les suivants.

A. 4 : En majorité 36 h., norme adoptée par le D. I. P. Les bibliothèques qui demandent 42 h. et plus offrent parfois une rémunération plus élevée.

A. 5 : Informatisation de la bibliothèque et accès à l'ordinateur (A. 5. 1 - A. 5. 3)

	oui	en cours	accès à l'ordinateur *
Genève	4	4	4
Lausanne	4	4	6
autres cantons	4	4	4
TOTAL	12	12	14

* y compris les bibliothèques en cours d'informatisation

A. 5 (suite) : L'informatisation suit son cours. Genève semble rattraper son retard. - L'accès à l'ordinateur est ouvert aux étudiants.

A. 6 : Possibilités de contact avec les lecteurs (A. 6. 1 - A. 6. 3)

	lecteurs		contact lecteurs	
	peu	bcp	oui	non
Genève	13	27	36	4
Suisse	5	12	22	6

Les réponses reçues nous permettent une meilleure orientation des étudiants, dont beaucoup désirent vivement un contact avec le public.

B. - RAPPORT DE STAGE

A la question : "Estimez-vous utile de remplir un rapport de stage", nous avons reçu 92 % de réponses positives. Ceux qui ont répondu négativement n'ont pas donné de raisons. L'E. B. G. estime, quant à elle, qu'il est de son devoir de connaître l'évaluation du travail pratique de ses étudiants. En outre, il est préférable d'avoir au dossier une pièce écrite que l'étudiant pourra, en tout temps, consulter.

Nous désirions aussi savoir si l'étudiant participe à l'évaluation de son travail, ainsi qu'il est indiqué sur le rapport de stage. Les réponses de la plupart des bibliothécaires sont affirmatives. L'étudiant a donc la possibilité de mieux comprendre les nuances des appréciations qui sont données sur son travail, et de demander des explications en cas de besoin. Certains des bibliothécaires (14%) ne remplissent pas le rapport avec l'aide de l'étudiant, pour des raisons personnelles.

La collaboration de l'E. B. G. à l'évaluation d'un stage est-elle parfois souhaitée ? Oui répond le 76 % d'entre vous. Faites donc appel à moi quand vous le désirerez. Ce sera une source d'enrichissement très positive pour chacun. Mais, et cela rejoint la dernière partie de la question, il me paraît indispensable que l'étudiant assiste à l'entretien, comme l'affirme le 79% d'entre vous. Quant à ceux qui ont dit non, ils

seront peut-être d'accord d'envisager une discussion en deux temps, à laquelle l'étudiant participerait en seconde partie.

Voyons maintenant ce que vous pensez de la forme et du fond de ce rapport : dans l'ensemble, vous le trouvez facile à remplir, bien que le 15% soit d'avis contraire, sans pourtant en donner les raisons.

Est-il scolaire ? Oui répond le 83%, estimant sans doute que l'évaluation du travail de jeunes adultes ne se fait pas comme à l'école primaire.

Cerne-t-il bien les divers aspects du travail et de la personnalité de l'étudiant ? Les 2/3 d'entre vous s'estiment satisfaits, le 1/3 répond négativement. Les commentaires personnels ajoutés à vos réponses proposent la séparation des appréciations concernant le travail et la personnalité, ce qui me paraît parfaitement justifié.

Evaluation du stage. La lettre A : que représente-elle ? Les 6 à 7% d'entre vous n'y voient qu'un score rarement atteint, tandis que 30% emploient ce degré d'appréciation facilement. Pour la majorité, A représente un point fort du stagiaire. Je pense qu'il serait bon que chacun donne à ce barème la même valeur ; il conviendra de donner des explications claires en cas de modification de l'actuel rapport de stage.

S'il règne une certaine imprécision quant à la valeur du barème employé pour l'évaluation du stage (lettres A, B, C, ...), il ne fait pas de doute qu'il vous convient puisque le 44% d'entre vous l'affirme et qu'il paraît facile à utiliser pour 27%. Mais cette forme d'appréciation manque de nuances, soulignez-vous (38%). Sans doute sentez-vous le besoin de pondérer, justifier vos appréciations et d'y apporter un complément d'information.

Les réponses à la question suivante : "préféreriez-vous un autre type d'appréciation ?" montrent que vous êtes relativement satisfaits de ce rapport (57%) contre 42,5% qui souhaiteraient un changement. L'examen des commentaires de ceux qui préféreraient un autre type d'appréciation permet de penser que le changement ne devrait pas être radical.

Les suggestions sont les suivantes :

- remplacer les lettres par des notes
- faire des commentaires plus détaillés
- donner des appréciations personnalisées
- pondérer les appréciations par des explications
- énoncer les aptitudes face au travail et au lecteur
- supprimer les lettres au profit d'une appréciation rédactionnelle.

Le 68% d'entre vous estime qu'il serait bon de nuancer chaque fois les appréciations par un complément d'information permettant d'apprécier les difficultés rencontrées dans le travail.

Certains d'entre vous voudraient avoir accès systématiquement au rapport que l'étudiant rédige après son stage, ceci afin d'améliorer leurs prestations. Nous comprenons fort bien ce désir, mais nous pensons que l'étudiant ne s'exprimerait probablement plus avec la même spontanéité s'il pensait que son rapport est automatiquement communiqué à son ancien chef de stage. Cependant il est toujours possible de venir consulter à l'Ecole ce genre de document, après avoir pris rendez-vous préalablement.

En conclusion de cette partie de l'enquête : certains d'entre vous sont satisfaits, d'autres aimeraient que l'on modifie le rapport de stage. Nous tiendrons compte des désirs de chacun, et espérons vous soumettre un nouveau rapport dès l'automne prochain.

C. - LE STAGE

Les exigences de l'E.B.G. concernant la durée actuelle des stages sont-elles normales ? Oui, répond la majorité, alors que 8 bibliothécaires estiment que c'est excessif.

La plupart d'entre vous (74%) pense qu'il ne faut pas réduire le nombre de mois de stages si l'E. B. G. modifie, à l'avenir, le contenu et la longueur des études de bibliothécaires (Brochure jaune "Avenir de l'E. B. G."). Ne faudrait-il pas alors être réaliste, et réduire de 3 mois nos exigences ? Nous serons peut-être obligés de le faire, dans le présent, à cause de la raréfaction des crédits que les bibliothèques ont à disposition pour rémunérer les stagiaires. D'autre part, si l'Ecole change d'orientation, accepterez-vous tous encore nos stagiaires ? Vos commentaires font état de l'inquiétude de ceux qui craindraient de ne pas être à la hauteur s'ils devaient participer à la formation d'étudiants universitaires, et de ceux qui n'imagineraient pas former leurs futurs chefs. A ce propos, soulignons que même si, dans l'avenir, l'E. B. G. forme des étudiants de niveau universitaire, cela ne signifie pas qu'ils occuperont automatiquement des postes de chefs de bibliothèques, mais simplement qu'ils seront mieux préparés à pratiquer leur profession, compte tenu de l'évolution qu'elle subit actuellement.

Il faut cependant relever que 7% des bibliothécaires préconisent 6 mois de stages et 17%, 9 mois - au cas où l'E. B. G. changerait de formule.

En ce qui concerne la présence d'un étudiant en stage on constate que celle-ci représente une surcharge évidente pour les bibliothécaires, aussi bien pour la mise au courant (59% de oui) que par la suite (81% de réponses positives). Les responsables de stage qui estiment que la mise au courant d'un étudiant ne représente pas une grande surcharge travaillent pour la plupart dans des bibliothèques où le contact avec le public joue un rôle important (Collèges, Cycles d'orientation, Bibliothèques municipales, etc.).

Mais, et ceci corrige un peu l'aspect négatif des appréciations ci-dessus, 82% trouvent dans le stagiaire une aide efficace, et 91% estiment que c'est un enrichissement pour la bibliothèque, ce qui ne manque pas de nous faire grand plaisir !

Quant à ceux pour lesquels la présence d'un stagiaire n'est qu'une surcharge, qu'ils soient tout spécialement remerciés de continuer malgré tout à assumer leur rôle de formateur.

Abordons maintenant la dernière question. Le 85% d'entre vous estime que les étudiants E. B. G. sont généralement bien préparés à affronter le travail pratique. Voilà qui est réjouissant. Les 15% qui ne sont pas de cet avis donnent les explications suivantes : "Les étudiants sont en stage pour se préparer au travail pratique." - "Passer de la théorie à la pratique n'est pas facile." - "Jamais pour un premier stage." On reproche aussi parfois aux stagiaires une certaine faiblesse en matière de rédaction (rapports, par ex.). C'est un constat d'inexpérience plus que l'existence de lacunes imputables aux études faites par le futur bibliothécaire.

Me voici arrivée au terme de cet article. Je suis heureuse des informations que vous m'avez transmises, en prenant la peine de répondre à mon questionnaire. C'était une façon d'élargir les relations que l'E. B. G. tient à garder avec les bibliothécaires responsables des stages, et de connaître votre opinion sur toutes ces questions. Vos réponses vont me permettre d'élaborer un rapport de stage modifié selon vos suggestions, plus clair et plus nuancé. Je me réjouis de cet enrichissement à mon travail, et je dis à tous un grand merci de votre collaboration.

Rose-Marie CHOPARD

LA BIBLIOTHEQUE
A LA PORTEE DES
ENFANTS

Les maîtres de mon grand-père, homme intelligent, lui enseignèrent uniquement les règles élémentaires de l'écriture, de la lecture et de l'arithmétique. Il n'y avait alors ni radio, ni télévision, les livres coûtaient cher, et la bibliothèque la plus proche se trouvait dans une ville éloignée.

Mon grand-père lut surtout le journal local et se pénétra ainsi de la propagande inhérente à la tendance politique de cette publication.

De même, mes parents ne reçurent qu'une éducation de base. Les bibliothèques régionales ouvrant leurs portes, il leur devint plus facile d'élargir leurs connaissances par la lecture; mais on ne leur avait jamais appris à aller à la découverte des idées nouvelles ; durant leur scolarité, on ne les avait jamais encouragés à acquérir des connaissances autres que celles que leur fournissaient de longues listes de faits des livres d'école vite oubliés. Ils lurent les journaux et écoutèrent la radio qui ajoutait alors aux moyens traditionnels d'information et de divertissement.

J'ai passé mon enfance en Angleterre pendant la Seconde guerre mondiale. L'enseignement était alors plus diversifié. D'autre part, le monde devenait plus petit de par l'échange rapide de l'information que permettait le développement des transports. La télévision fut inventée. Alors qu'à une certaine époque les villageois n'étaient au courant que d'événements propres à leur commune, il était maintenant possible de voir et



d'entendre ce qui se passait dans diverses parties du globe, et des connaissances qui avaient été réservées à des spécialistes étaient maintenant publiées et à la portée de tous. Toutefois, on ne nous enseignait pas encore où trouver ces informations et comment les utiliser.

Nous avons encore progressé. Radio, télévision, films, vidéos, journaux, magazines, publicité, livres par milliers, satellites et moyens de communication sophistiqués sont à notre disposition. Notre époque connaît une pléthore d'informations et de propagande que viennent continuellement grossir de nouveaux faits, la réévaluation de connaissances acquises et d'interminables communiqués. Nous sommes assaillis. Il est de la plus haute importance que nous soyons en mesure de sélectionner et de critiquer. On ne peut plus exiger des élèves qu'ils apprennent par coeur les faits principaux : il y en a trop. Nous devons nous efforcer d'acquérir des connaissances de base, puis d'apprendre à rechercher l'information voulue, c'est-à-dire trouver, choisir et manipuler des connaissances données.

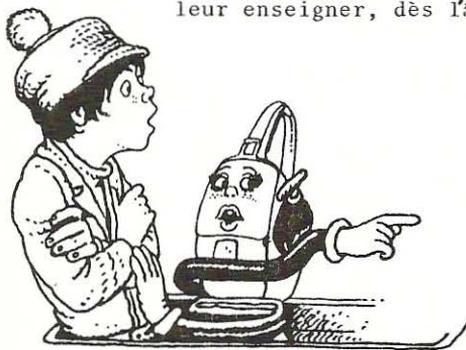
Les méthodes d'enseignement ont été transformées pour répondre aux exigences nouvelles. Souvent, l'apprentissage d'une matière n'est plus limité à la lecture minutieuse d'un texte scolaire choisi et à la récitation mécanique de connaissances données. Au contraire, de nombreux enseignants encouragent les jeunes enfants à préparer des "études", un processus qui amène l'enfant à rechercher des renseignements, à sélectionner des détails pertinents, et enfin à présenter le résultat de son travail dans un ordre logique et sous une forme attrayante. Cette façon de procéder augmente et enrichit les connaissances des élèves, leur permet de lire divers points de vue sur le même sujet, et de travailler à leur propre niveau de compréhension. Cela les encourage à mieux tirer profit des bibliothèques, ce qui leur permettra, lorsqu'ils atteindront l'âge adulte, de faire de la recherche et de se déterminer.

A l'Ecole internationale de Genève, où je travaille, cette formation commence très tôt. Alors qu'ils apprennent à lire, les

élèves sont régulièrement conduits dans les bibliothèques de l'Ecole correspondant à leur niveau scolaire. A l'âge de 9 ou 10 ans, ils considèrent la bibliothèque comme un centre de loisirs et de savoir important. Dès lors, la bibliothèque qu'ils fréquentent est organisée selon la Classification de Dewey.

Mais il est impossible d'utiliser une bibliothèque et d'en profiter au maximum sans en connaître l'organisation. Un enfant peut passer à côté des merveilles que renferment tous ces faits, ces histoires et idées, s'il est constamment frustré par la complexité d'un tel système. Il est facile d'imaginer combien il est ennuyeux de se précipiter vers la bibliothèque, plein d'enthousiasme à l'idée de trouver un livre sur "Les Vikings", et de se trouver confronté à des étagères garnies de centaines de volumes dont on ne sait comment tirer profit. Aussi suis-je convaincue que les enfants doivent être immergés dans les bibliothèques dès leur plus jeune âge, et qu'il est de notre devoir de

leur enseigner, dès l'âge de 10 ans, COMMENT utiliser une bibliothèque.



Dans notre section de l'Ecole, l'emploi du temps de chaque classe comprend une leçon de bibliothèque hebdomadaire. Pendant la leçon, le maître suggère certaines lectures, présente divers auteurs et explique l'utilisation du

fichier ou de la Classification décimale de Dewey, de la façon la plus attrayante et la plus active possible. Les enfants apprennent à se servir des tables des matières et des index, et ainsi ils se familiarisent avec les ouvrages de référence.

Ce genre de leçons m'a donné l'occasion d'établir des fiches de travail, que j'ai perfectionnées et classées. Elles ont été à l'origine d'un livre intitulé "How to use a Library" (1). Il s'adresse à des enfants de 9 à 13 ans. Pour agrémenter l'ouvrage, un "Super Chat", toujours présent, grâce à un simple

tracé de crayon, guide l'enfant au fil des pages. Si l'on veut motiver des enfants pour longtemps, il faut toujours rendre l'utilisation de la bibliothèque agréable.

Peu d'entre nous, cependant, lisent uniquement pour acquérir des connaissances. Nous lisons pour notre plaisir et pour enrichir notre existence à l'aide de données peut-être imaginaires. La section romans, qui procure tant de plaisirs, est une partie importante de la bibliothèque. Souvent, il est indispensable de guider les enfants dans ce domaine, afin de les faire progresser dans le choix des textes ; ainsi s'instruisent-ils et déchiffrent-ils les mots avec de plus en plus de facilité ; ils enrichissent leur vocabulaire et font l'expérience de vérités cachées que leur révèlent de bons ouvrages. Un enfant qui lit Enid Blyton d'année en année n'a peut-être besoin que du coup de pouce d'un adulte attentionné pour s'intéresser à des livres plus stimulateurs. Il se peut que cet enfant s'en tienne à cet auteur par besoin de sécurité, ne sachant quel autre auteur pourrait tout autant retenir son attention. A nouveau, une bonne connaissance du système engendre une plus grande confiance pour choisir de bons livres, d'où résultent de grands progrès en lecture. Une connaissance de la classification alphabétique est une aide précieuse lorsque ces enfants choisissent leurs textes.

Les richesses que découvrent ces jeunes enfants dans les bibliothèques sont souvent partagées, procurant aux enseignants de nombreuses satisfactions :

- "J'ai trouvé le meilleur livre que j'aie jamais lu, et je vais en chercher un pareil !"
- "Sais-tu où le trouver ?"
- "Oh ! oui, j'ai regardé dans le fichier comme le dit "Super Chat", et il était sur l'étagère avec le bon numéro".

La confiance et le plaisir de l'enfant qui sait bien utiliser une bibliothèque grandissent tout au long de sa scolarité. Ceci constitue une base précieuse pour des études futures et l'énergie que l'élève consacre à son travail n'est pas gaspillée en

frustrations et hésitations. De plus, un enfant est un adulte en formation. Les aptitudes acquises tôt permettront à l'homme mûr de mieux organiser et enrichir sa vie dans un monde qui devient de plus en plus complexe.



Doris Rushton

(traduit par Mme Billington)

(1) "How to use a Library", by D. Rushton. Published by Peter Daffon, 30 Marsh Rd, Pinner, London - aussi en vente à Encounter Bookshop, rue Versoines.

Ms Rushton est enseignante (6th grade) à l'Ecole internationale La Grande Boissière E.L.P.

Les illustrations de cet article sont sans rapport avec le livre.

Allô, biblio bobo

- * Merci à l'Ecole de bibliothécaires qui poursuit son effort dans le sens d'une meilleure formation continue en organisant, à la fin de cette année et pour la troisième fois, une "Introduction au catalogage sur ordinateur (SIBIL)", présentée par M. Luc Jolidon de la BCU à Lausanne.
- * Lu dans la presse : Le Public Lending Right, loi selon laquelle les auteurs recevront une petite somme (quelques centimes) chaque fois qu'un de leurs ouvrages est emprunté dans une bibliothèque publique, vient d'entrer en vigueur en Grande-Bretagne. Les auteurs réclamaient depuis trente ans cette compensation dans un pays où le prêt à domicile est largement pratiqué. Des formules similaires existent depuis longtemps en Scandinavie, en Allemagne de l'Ouest et en Australie.
- * Petite information gratuite : une nouvelle collection de poche à signaler en marge de notre précédent numéro spécial, "BIBLIOPHILIE POUR TOUS", chez Duculot (entre Fr. 15.- et Fr. 20.- l'exemplaire).

Bénévoles et professionnels dans les bibliothèques de lecture publique

Tout observateur attentif doit admettre que les bibliothèques de lecture publique de notre pays fonctionnent grâce au travail de personnes salariées et bénévoles, de responsables diplômés ou non.

Le passé récent a montré que cette situation, tant sur le terrain qu'au sein des associations professionnelles est génératrice de tensions. Constatant et regrettant cette situation, le Comité romand du Groupe de travail des bibliothèques de lecture publique (GTB/SAB) a mandaté un groupe de travail pour étudier de plus près ce problème. Madame I. MOREL, responsable à titre bénévole de la bibliothèque communale de Belfaux (FR), Messieurs B. CAMPICHE, président du Groupement régional vaudois des bibliothécaires, P.-Y. LADOR, délégué du Comité romand du GTB/SAB, R. VAUCHER, responsable du Bibliobus neuchâtelois et J. CORDONIER, responsable du Groupe de travail constituèrent en décembre 1982 l'équipe chargée de ce dossier.

Dans un premier temps, ces cinq personnes se sont efforcées de cerner le problème en permettant entre autres à chaque partie d'exprimer son point de vue et de développer ses arguments. Le groupe s'est attaché ensuite à dégager un terrain d'entente qui puisse valablement servir de position commune au GTB/SAB. Cette recherche d'un accord de compromis partait de la conviction communément **partagée** que les dissonances exprimées au sein du GTB/SAB ne sauraient être que néfastes au développement de la lecture publique.

Ce double objectif a été concrétisé à travers une journée de travail qui eut lieu au Bibliocentre romand (Lausanne) le 11 mai dernier. Quarante-cinq personnes, salariées et bénévoles, diplômées ou non, discutèrent les conclusions et recommandations préparées

par le Groupe de travail. Celles-ci furent par la suite transmises au Comité romand du GTB/SAB. Pour l'heure, la manière dont le débat se poursuivra reste encore à déterminer.

Les lecteurs d'"Hors-texte" trouveront ici les "thèses" présentées à Lausanne en mai dernier. Les avis qu'ils voudront bien exprimer seront à n'en pas douter une contribution à la réalisation des objectifs cités plus haut.

J. Cordonier

GRUPE DE TRAVAIL DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE (GTB/SAB)
GRUPE ROMAND
Groupe de travail "Bénévoles et professionnels"

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

(mai 1983)

Un état de fait

En Suisse, le développement et le fonctionnement du réseau des bibliothèques de lecture publique nécessitent la contribution simultanée de bibliothécaires diplômés et de collaborateurs ou responsables non-diplômés.

Intérêt et limite du bénévolat

Le bénévolat est généralement le signe d'un enthousiasme, d'une disponibilité et d'une bonne volonté dont on ne saurait sous-estimer l'intérêt dans une bibliothèque. Palliant l'inertie des autorités politiques, il peut également stimuler la nécessaire prise de conscience chez celles-ci.

La structure morcelée du réseau des bibliothèques suisses explique également son importance dans le secteur de la lecture publique.

Si, dans ces conditions, le recours au bénévolat est parfois le seul moyen pour mettre sur pied une bibliothèque, il ne doit en aucun cas excuser l'absence éventuelle de compétence chez ceux qui le pratiquent.

L'équité, mais aussi la continuité du travail, demande qu'il ne soit qu'une étape transitoire. Dans le cadre d'un service public, tout travail mérite une rémunération appropriée.

De la compétence du bibliothécaire

Toute bibliothèque exige de ceux qui la font fonctionner qu'ils aient les compétences nécessaires.

Il leur appartient, entre autres, de :

- connaître le public réel et potentiel de la bibliothèque et d'être à même d'entrer efficacement en relation avec lui ;
- être aptes à constituer des collections de documents qui soient équilibrées et adaptées aux besoins des usagers ;
- maîtriser les techniques bibliothéconomiques nécessaires pour rendre ces collections accessibles.

Si pour gérer des bibliothèques de dimension modeste, le niveau des compétences évoquées ci-dessus pourra être acquis lors d'un cours d'initiation, la présence d'un personnel ayant une formation du type de celle décernée par l'ABS ou l'Ecole de Bibliothécaires de Genève est nécessaire dans des bibliothèques de plus grande dimension.

Ceci ne signifie cependant pas que la formation des bibliothécaires diplômés soit parfaitement adaptée. On peut, en particulier, souhaiter que l'on prépare encore mieux ces derniers à établir une relation de qualité avec le lecteur et à constituer une collection cohérente.

Responsabilité du GTB/SAB

Il appartient au GTB/SAB, organisation ayant une vue globale de la lecture publique, de se prononcer sans ambiguïté sur les fonctions et responsabilités pouvant être respectivement assumées de façon optimale par des bibliothécaires diplômés ou non-diplômés. Sur ce point précis, le Groupe de travail partage l'opinion de la Commission de rédaction des normes mandatée par le Comité du GTB/SAB. (1)

Renforcement de l'action "politique" du GTB

Si le GTB ne dispose d'aucun pouvoir législatif, il constitue un groupe de pression dont il convient de ne pas négliger l'influence. En conséquence, et plus particulièrement dans ce domaine, il lui appartient, à tous les niveaux, de renforcer son action auprès des autorités politiques (communes, cantons, Confédération) et de l'opinion publique.

Il convient également, tant dans les cours de formation pour biblio-

thécaires diplômés que dans ceux de sensibilisation à l'intention des non-diplômés, de présenter ces lignes directrices.

Compétence et reconnaissance des non-diplômés

A partir du moment où le rôle de chacun, diplômé et non-diplômé, sera défini, notamment dans les normes évoquées plus haut, et que les personnes et organes concernés en seront informés, l'extension du cours de sensibilisation pour non-diplômés et l'attribution, à son terme, d'un certificat devraient être sérieusement envisagées.

L'effort de clarification, déjà amorcé au sein du GTB, qui est évoqué ci-dessus contribuera à l'apaisement des tensions qui ont vu le jour entre diplômés, non-diplômés et responsables du GTB/SAB.

Des actions communes

Il est cependant souhaitable que cet effort se double d'actions "positives" amenant bibliothécaires diplômés et non-diplômés à collaborer. Le développement d'activités communes au niveau des cantons et des régions d'une part, et la création d'outils de travail, tel qu'un bulletin critique des livres, d'autre part, iraient dans ce sens.

Des bibliothèques, des bibliothécaires diplômés et des non-diplômés forment le corps du GTB/SAB. Il importe que chacun puisse faire valoir ses conceptions du développement de la lecture publique et qu'il se reconnaisse dans les activités du groupe.

Pour se comprendre :

Bénévolat : "... toute activité non rémunérée financièrement exercée volontairement pour autrui ou pour la société."

(Corthay, A.-F. et al. - Le bénévolat : laboratoire de nos libertés. - Genève, 1979. - p. 26)

On parlera du "semi-bénévolat", lorsque la rémunération financière reçue sera nettement inférieure à la valeur marchande de l'activité ainsi rétribuée.

Bibliothécaire diplômé : Personne ayant suivi une formation et obtenu un diplôme d'un niveau au moins équivalent à ceux décernés par l'ABS ou l'Ecole de Bibliothécaires de Genève.

Bibliothécaire non-diplômé : Personne dont la formation ou l'expérience professionnelle n'est pas équivalente à celles d'un bibliothécaire diplômé.

Note :

(1) Dans les normes, dont une partie est actuellement soumise à la procédure de consultation, la Commission de rédaction a prévu que :

- lorsqu'une bibliothèque dessert moins de 5'000 habitants, elle n'est pas gérée par du personnel diplômé ("... nebenamtlich, ohne Fachpersonal, geführt...");
- lorsqu'une bibliothèque dessert une population comprise entre 5'000 et 10'000 habitants, elle est dirigée par un bibliothécaire diplômé soutenu dans sa tâche par du personnel auxiliaire ("... halbamtlich durch Fachpersonal, verstärkt durch nebenamtliche Hilfskräfte, geführt...");
- lorsqu'une bibliothèque dessert une population supérieure à 10'000 habitants, elle sera entièrement gérée par du personnel diplômé ("... hauptamtlich durch Fachpersonal geführt...").

Source : Normenblatt 7.2.83/Betriebskosten.



RACONTER DES HISTOIRES : séminaire de 3 jours, à Genève, les 30, 31 janvier et 1er février (de 9 à 12 h. et de 13h30 à 17 h.) + une veillée au soir du 30 janvier 1984.

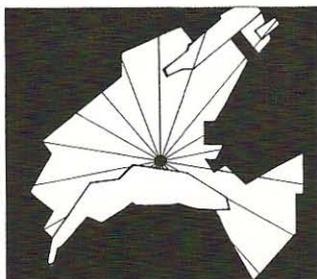
Intervenante : Evelyne Cevin, bibliothécaire-conteuse, La Joie par les Livres, Clamart.

Prix : Fr. 210. -

Délai d'inscription : 15 décembre 1983 (10 à 12 places)

S'adresser au CEFOC, Institut d'études sociales, Case postale 179, 1211 Genève 4, tél. 20 39 75 (direct) ou 20 93 11

LE GROUPE REGIONAL DES BIBLIOTHECAIRES VAUDOIS (GRBV)
ETHIQUE PROFESSIONNELLE : DE LA THEORIE A UNE PRATIQUE



Etudiant à l'Ecole de Bibliothécaires de Genève, représentant de ma classe à la "Commission consultative" de l'Ecole, j'avais été frappé de constater à quel point s'imposait une vision "genevoise" du statut de bibliothécaire, mis à part quelques timides tentatives de régionalisation. Le choix des travaux de diplômes proposés aux élèves témoignait, pour le canton de Vaud du moins, d'une méconnaissance des problèmes liés à une totale ignorance du métier de la part des autorités scolaires, communales voire cantonales. En moins d'un an, trois travaux de diplôme furent entrepris dans des bibliothèques municipales des communes périphériques lausannoises, sans qu'aucune garantie ne soit prise sur la bonne qualité de la future gestion de ces bibliothèques (dans des conditions normales, un minimum de deux mi-temps aurait ainsi pu être proposé à des bibliothécaires diplômés).

Lors des différents stages effectués dans le cadre de ma formation, mes collègues ont su me transmettre leurs préoccupations devant une situation d'isolement et d'incompréhension. Beaucoup éprouvaient la sensation d'être le jambon d'un sandwich composé d'universitaires pour sa partie supérieure et de non-professionnels ou bénévoles pour sa partie inférieure. L'idée qu'il convenait de se regrouper afin d'affronter ensemble cette situation inconfortable a donc rapidement fait son chemin.

L'ABS, consciente de la nécessité de régionaliser quelque peu ses activités, a instauré dans le cadre de son Organisation du Personnel (O.P.) une représentativité régionale. Jusqu'en 1978, aucun Vaudois n'était membre de l'O.P.. Une timide tentative de créer un groupe régional avait été faite, mais ce projet n'eut aucune suite, car la majorité des personnes réunies préférait une activité purement récréative (repas, visite, ...).

L'idée fut donc reprise en 1978 par un petit groupe dirigé par Armando Kaladi (qui avait suivi de près la création de l'AGBD). L'option de former un groupe menant uniquement une action professionnelle et syndicale fut proclamée dès le départ. Il est à noter que quelques personnes avaient été tentées de mettre sur pied un groupe de bibliothécaires dans le cadre du syndicat VPOD. Cependant, devant la crainte qu'un tel groupe souffre d'une trop forte connotation et empêche de nombreux collègues quelque peu timorés d'y adhérer, de même que face aux problèmes posés par un grand nombre d'employeurs différant la difficulté de fixer des conditions d'admission, et l'établissement d'une liaison nécessaire avec d'autres groupes régionaux, cette idée fut momentanément abandonnée.

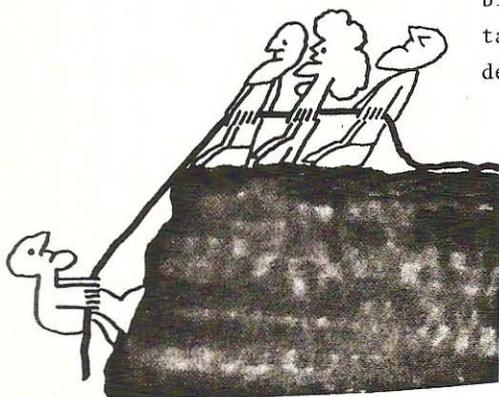
Les premières préoccupations du petit groupe des fondateurs furent l'élaboration des statuts, la représentation du nouveau groupe au sein de l'O.P., et une surveillance attentive du marché de l'emploi et des travaux de diplôme proposés. Pour les statuts, la discussion se cristallisa autour de l'admission des non-diplômés. L'avis qu'il était absolument nécessaire d'être le plus représentatif de notre milieu professionnel ayant prévalu, notre groupe fut donc ouvert aux non-diplômés. Notons cependant que lors de l'Assemblée générale de 1982, le groupe a pris la décision d'ajouter dans les statuts un paragraphe stipulant que le GRBV avait pour but d'"œuvrer pour la reconnaissance du diplôme de bibliothécaire décerné par l'Association des Bibliothécaires Suisses ou par l'Ecole de Bibliothécaires de Genève".

Le marché de l'emploi a fait l'objet d'une grande attention de la part du GRBV depuis sa création. A chaque parution d'annonces

"folkloriques" ("employés de commerce", ou "infirmière-bibliothécaire", ou encore "bibliothécaire-économe" !), ou lors de l'absence de mise au concours officielle des postes vacants, le GRBV a réagi en écrivant aux autorités concernées, à l'Ecole de Bibliothécaires ou à la presse. Après plus de cinq années de correspondance, nous pouvons affirmer que ces lettres ont souvent eu un effet bénéfique, malgré des réactions oscillant entre l'accusé de réception courtois et la lettre de dénonciation à l'employeur du signataire de la lettre du GRBV. Il convient de mentionner que de telles entreprises peuvent être qualifiées par certains d'"agressives" et que cette agressivité peut parfois desservir la cause défendue. Nous pouvons cependant relever que ces actions ont porté leurs fruits et que le GRBV est maintenant connu des employeurs et des organisations professionnelles.

L'isolement ressenti par les bibliothécaires travaillant de manière indépendante étant l'une des raisons premières de la création de GRBV, nous avons tenté dès 1978 de réunir nos membres dans différents "sous-groupes". Seul le sous-groupe "Lecture publique" a eu une activité constante depuis 1978. Les membres de ce sous-groupe se sont d'abord réunis en table ronde régulière, sans autre ordre du jour qu'un échange de conseils pratiques et d'expériences. Puis le GRBV a organisé un cours de perfectionnement, dispensé par Monsieur P.-Y. Lador, sur l'analyse d'ouvrages romanesques et docu-

mentaires, suivi par 12 participants (dont, fait à signaler, la plupart des employeurs assumaient les frais de participation, et les autorisaient à suivre les cours sur leurs heures de travail). A la suite de ce cours, le sous-groupe continue régulièrement à se réunir au rythme d'une fois par mois, et s'emploie actuellement à



mentaires, suivi par 12 participants (dont, fait à signaler, la plupart des employeurs assumaient les frais de participation, et les autorisaient à suivre les cours sur leurs heures de travail). A la suite de ce cours, le sous-groupe continue régulièrement à se réunir au rythme d'une fois par mois, et s'emploie actuellement à

développer ses activités par l'organisation de visites ("La Maison d'Ailleurs" , ...) ou par l'invitation aux séances de personnalités du monde du livre (Rolf Kesslerling, ...). Pour les bibliothécaires travaillant dans des centres de documentation ou des bibliothèques de recherche, la mise sur pied d'un groupe "Documentation" a été tentée, mais, étant donné les particularités inhérentes à chaque institut, il s'est avéré trop difficile de réunir les personnes concernées autour d'une activité imprécise. Nous pensons cependant réunir occasionnellement ces collègues en organisant des activités spécifiques telles que les mises sur pied de tables rondes sur le catalogage ou de conférences sur l'organisation de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire et le développement de SIBIL, ou encore d'un cours d'initiation à l'informatique.

Les problèmes concernant les questions de formation des bibliothécaires, du "profil" du bibliothécaire et de la défense générale de la profession sont étudiés par le Comité, lequel rend compte aux membres de ses activités lors des Assemblées générales, ou, comme cela a été le cas pour la question de l'avenir de l'Ecole de Bibliothécaires de Genève, leur demande d'exprimer leur avis par l'envoi d'un questionnaire.

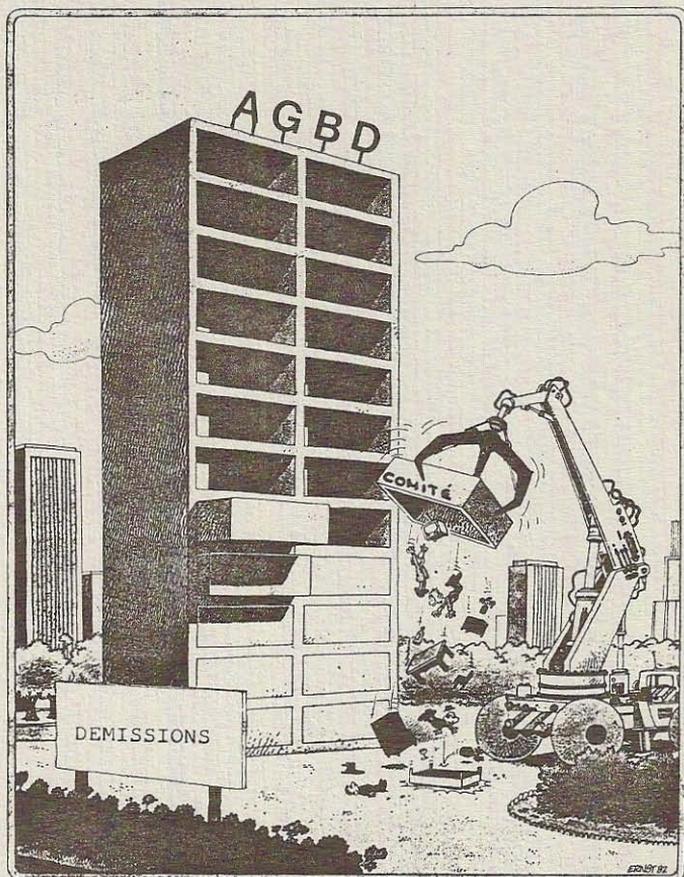
Au nombre des activités importantes du GRBV ces dernières années, nous pouvons mentionner la participation à l'Enquête sur les salaires (pour les cantons de Vaud et du Valais) menée dans le cadre de l'O.P., de même que la participation très active au débat mené à l'intérieur du GTB (Groupe de Travail des Bibliothèques de lecture publique, voir "Hors-Texte" No 5) sur le thème du bénévolat et du non-professionnalisme en lecture publique (importance de l'édiction de normes précises et d'une meilleure information sur la formation). Une action auprès du Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud est également en cours, afin de remplacer l'appellation "assistant de bibliothèque" destinée actuellement aux diplômés par l'appellation "bibliothécaires" réservée jusqu'à aujourd'hui aux universitaires.

Le GRBV joue également un rôle important dans la coordina-

tion des responsables de la formation des stagiaires. Des séances d'information destinées aux personnes intéressées par la profession sont régulièrement organisées. L'affluence de candidats pour une formation ABS démontre qu'il est absolument indispensable de développer le réseau des bibliothèques formatrices vaudoises, ce qui permettra, à longue échéance, de résoudre les problèmes posés par l'absence de candidats formés lors de certaines mises au concours.

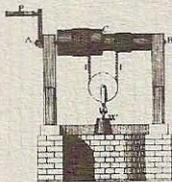
La lecture de ces quelques lignes démontre que la création du GRBV correspondait réellement à une nécessité. Il faut maintenant espérer que la "seconde génération" des membres du groupe saura apporter de nouvelles forces et opinions dans une "bataille" qui est loin d'être gagnée.

Bernard Campiche



"PORTEZ-VOUS CANDIDATS
AVANT QUE L'EDIFICE NE S'ECROULE !"

Les membres du Comité sont tous à votre disposition pour vous renseigner et pour recevoir votre candidature. Les prochaines élections auront lieu lors de l'Assemblée générale de mars 1984.



SOMMAIRE

L'ABS à Bâle	2
Nouvelles du Comité	3
Une enquête de l'EBC	4
La bibliothèque à la portée des enfants	12
Allô biblio bobo	16
Bénévoles et professionnels	17
GRBV : éthique professionnelle	22
Illustration de la couv. : Jean Gourmelin	

Hors-Texte est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de fr. 15.- l'an.

Le comité de rédaction de Hors-Texte est composé de : Isabelle Bellego, Lucienne Caillat, Catherine Chauvet, Madeleine Duparc, Michel Gorin, Daisy McAdam, Micha Sofen et Catherine Stévenin.

Adresse : Rédaction de Hors-Texte, p.a. Bibliothèque municipale, 24 rue Jacques-Dalphin, 1227 Carouge.

SOUSCRIPTIONS

=====

La Médiathèque du Laboratoire audiovisuel universitaire
publie

1. *Le catalogue de la Médiathèque recensant plus de 2000 titres de documents audiovisuels sur différents supports (vidéo, son, diapositives, disques, etc.)*
2. *L'ISBD (NBM) : description bibliographique internationale normalisée pour les non-livres, traduction française de l'édition de l'IFLA de 1977*

Je commande

- exemplaire(s) du Catalogue de la Médiathèque du Laboratoire audiovisuel universitaire à Fr. 30.-
l'exemplaire
- exemplaire(s) de la traduction française de l'ISBD (NBM) à Fr. 30.- l'exemplaire environ (parution fin 1983)